



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Inspecteurs
d'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux**

Secrétariat des I.A.-I.P.R.
Tél.
03 22 82 39 70
Fax.
03 22 82 37 54
Mél.
ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Amiens, le 8 octobre 2012

Madame Anne-Isabelle GHETEMME
Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
d'Education Musicale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
d'Education Musicale

S/c du chef d'établissement

S/c de madame et messieurs les Directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Cette lettre a pour objet de vous informer sur les quatre points suivants :

- L'état de notre discipline fondé sur les résultats de l'enquête annuelle.
- Les pratiques pédagogiques (Un usage pertinent des documents visuels, la question transversale, la diversité des répertoires)
- Les nouveaux textes en vigueur pour le lycée (Programme limitatif et épreuves du baccalauréat)
- Quelques liens pour les outils TICE

La procédure concernant l'enquête disciplinaire, intégralement informatisée grâce au logiciel Sphinx depuis l'an dernier, a permis à bon nombre d'entre vous de répondre rapidement à quelques questions essentielles dans le but de dresser un état de l'enseignement de l'éducation musicale en Picardie.

Afin de poursuivre ce travail d'analyse essentiel au « pilotage » de la discipline, je prie chacun des professeurs d'éducation musicale de remplir à nouveau cette enquête pour l'année 2012-13 (liens et modalités envoyés par courrier aux établissements).



AI GHETEMME

Résultats de l'enquête 2011-12

J'ai pu recenser 108 retours (100 collèges dont 12 privés, 11 ECLAIR et 12 RRS, 8 lycées dont 2 lycées privés), ce qui correspond à 49,77% de retours attendus. Ce portrait général « déclaratif » de notre discipline doit donc être interprété avec toute la relativité qui s'impose. Mais au vu de ce que je peux observer sur le terrain, je le juge, assez fidèle et instructif.

La synthèse proposée ici aborde trois champs :

- I. L'équipement des salles de musique et l'usage de l'informatique
- II. La chorale et les ateliers.
- III. Les activités transversales des professeurs d'éducation musicale

I. L'équipement des salles de musique et l'usage de l'informatique

	Oui
Y a-t-il un ordinateur multimédia en état de fonctionnement dans la salle de musique ?	96,3 %
S'agit-il de votre matériel personnel ?	25,5 %
Y a-t-il un vidéoprojecteur numérique à demeure ?	84 %
Usage de matériel informatique en classe par le professeur	97,2 %
Usage en classe limité à de la vidéo projection	40,2 %
Usage en classe de logiciels de création, d'édition, autres...	63,6 %
Usage en classe d'outils informatiques par les élèves	46,7 %

Remarques :

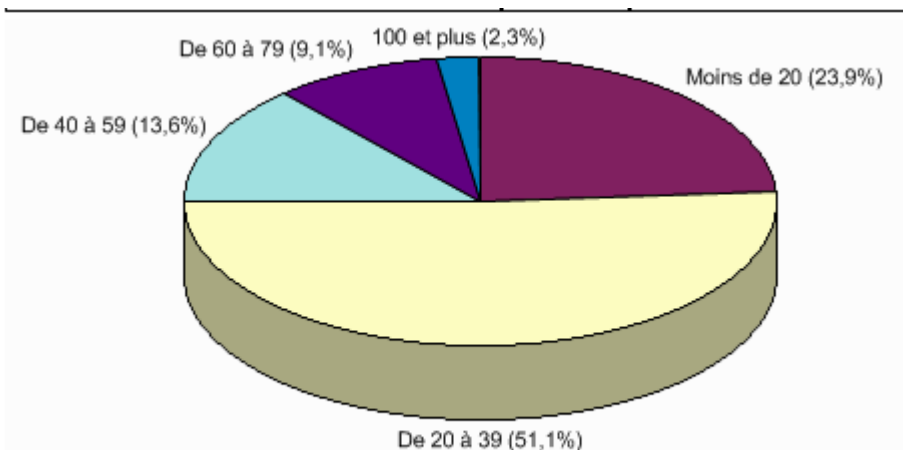
1. Concernant l'usage de matériel informatique dans le cadre de la préparation des séquences, seuls deux professeurs éludent la question et deux autres répondent par la négative. C'est dire l'évolution des pratiques pédagogiques depuis quelques années, notamment grâce à l'impulsion des programmes de 2008 (BO du 28 août 2008). Les chiffres relatifs à l'usage en classe sont en revanche assez contradictoires. Entre les 40,2 % de professeurs qui disent se limiter à l'usage de la vidéo projection et les 63,6 % qui affirment utiliser des logiciels spécifiques de musique, l'interprétation de ces données s'avère assez délicate.
2. Les conseils généraux et les établissements scolaires ont largement œuvré pour l'équipement des salles spécialisées de musique. Il reste que dans 25% des cas, les professeurs d'éducation musicale doivent se munir de leur ordinateur personnel et que 16% des classes de l'académie ne sont pas encore équipées d'un vidéo projecteur numérique. Il y a là encore une marge de progrès notable.
3. L'usage d'outils informatique par les élèves dans ou pour les cours d'éducation musicale reste minoritaire quoiqu'en nette progression.

II. La chorale et les ateliers.

Je rappelle que les données ci-dessous ont été relevées en début d'année scolaire 2011-12 et concernent 108 établissements sur les 217 collèges de l'académie et les 18 lycées qui dispensent l'option.

	Oui
Existe-t-il une chorale dans l'établissement ?	81,5 %
Votre projet choral se fait-il dans le cadre d'un partenariat	28,4 %
Prévoyez-vous des concerts inter-établissements (rencontres chorales)	47,7 %

Quel était l'effectif de votre chorale lors de votre dernier concert (2010-11-12) ?



Le concert s'est déroulé dans quel type de salle ?



Remarques :

1. La notion de partenariat implique la participation d'un acteur extérieur à l'éducation nationale. En réalité, nous avons recensé 15 partenariats réels (Des municipalités par le biais des écoles de musique, conservatoires, des festivals (soutien CG), et prêts de salles), des structures culturelles (Compiègne, Coucy) et des intervenants « indépendants ».
2. Je tiens à mentionner ici un passage essentiel de la circulaire « circulaire n° 2011-155 du 21-9-2011 » sur le chant choral à l'école, au collège et au lycée afin de rappeler la nécessité de produire vos élèves en public, dans le cadre de concerts ou de prestations ponctuelles, mettant en valeur le résultat du travail réalisé lors des répétitions. Au-delà de l'essentiel, c'est-à-dire des compétences développées par nos élèves, il s'agit bien également de participer au volet culturel de l'établissement en faisant rayonner votre chorale au sein et/ou hors de l'établissement, selon les moyens dont vous disposez.

« La chorale : un projet artistique

Portée par un projet artistique exigeant aboutissant à des spectacles publics, ou à des prestations ponctuelles, la chorale permet d'approfondir les pratiques vocales menées en classe et d'en renforcer le sens.

La participation active à un concert de chant choral développe l'autonomie de l'élève et son regard critique sur le travail réalisé. La recherche constante de qualité artistique qu'induit le spectacle est un élément de motivation permanent.

Autonomie, initiative, sociabilité et civisme sont ainsi des compétences immédiatement mobilisées et développées par le chant choral. En outre, la connaissance intime des œuvres interprétées renforce et enrichit la culture humaniste de chaque participant. Enfin, la production de spectacles, souvent en lien avec des musiciens professionnels, apporte une expérience des espaces de création et de diffusion de la culture et une connaissance concrète de l'environnement culturel de l'établissement. »

3. La vie musicale des établissements et des élèves se nourrit également de 9 ateliers artistiques (soutenus par la DAAC) et 29 ateliers (types PEC, Clubs, Ensembles instrumentaux) portés par les établissements eux-mêmes (avec quelques collaborations notables (CDDC par exemple), dont les objectifs et activités pédagogiques portent en grande partie sur la pratique instrumentale, le chant, la réalisation de comédie musicale, la création de radio.
4. Seuls 8 établissements ont placé l'heure de répétition de la chorale en fin de journée. L'impact sur les effectifs s'avère dans ce cas négatif et non négligeable.

IV. Les activités transversales des professeurs d'éducation musicale

	Oui
Participez-vous à un projet en histoire des arts ?	88,6 %
Êtes-vous membre du jury de l'oral d'histoire des arts au DNB ?	92,5 %
Participez-vous à des PPRE ?	33,7 %
Proposez-vous des activités dans le cadre de l'accompagnement éducatif ?	44,3 %
Participez-vous à des conseils pédagogiques ?	73,8 %
Êtes-vous membre du conseil d'administration ?	20 %
Participez-vous à une action de liaison école –collège ou collège- lycée ?	34 %
Êtes-vous professeur principal ?	46,2 %
Participez-vous à l'évaluation du Livret Personnel de Compétences ?	88,6 %

Remarques :

1. Les chiffres en la matière sont éloquentes. Si la parution des nouveaux programmes de collège en 2008 ainsi que les nombreuses références aux activités transversales ont dans un premier temps suscité des inquiétudes, je note que les professeurs d'éducation musicale s'investissent massivement dans ces activités transversales suscitant, au-delà de la juste reconnaissance de leur discipline, de leurs besoins matériels pédagogiques, leur engagement au service de tous les élèves et de l'établissement.
2. Les compétences évaluées au LPC sont « la maîtrise de la langue », « la culture humaniste », « les TICE », « les compétences sociales et civiques ». « La pratique d'une langue vivante étrangère » est rarement mentionnée, et « les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique » ne le sont jamais.

Comme je l'écrivais plus haut, ces 108 retours (136 professeurs) sont relativement peu nombreux par rapport aux années précédentes, laissant deviner que la procédure entièrement informatisée a pu effrayer certains d'entre vous. Je tiens à vous rassurer quant à la simplicité de cette démarche que nous reprenons cette année et vous rappelle que vous pouvez me contacter pour toute difficulté rencontrée à ce sujet. (anne-isabelle.ghetemme@ac-amiens.fr).

La modification principale consiste cette année à demander à chacun d'entre vous de répondre à cette enquête, que vous soyez un ou plusieurs professeurs au sein d'un même établissement.

Deux axes de réflexion pédagogique pour l'année 2012-13

Rares sont désormais les professeurs qui n'ont pas pris connaissance et/ou n'appliquent pas les programmes de 2008. Leur mise en œuvre sur le territoire picard est au contraire bien engagée. J'aimerais néanmoins insister sur deux défauts auxquels il conviendra par endroit de remédier :

1. La place des documents visuels et donc des arts visuels au sein de l'éducation musicale : dans le cadre de sa classe, c'est bien en faisant son métier de professeur d'éducation musicale que le professeur contribue à l'enseignement transversal de l'histoire des arts. Le questionnement des œuvres d'art autres que musicales ne doit en aucun cas dispenser l'enseignant des pratiques musicales pour lesquelles il est recruté. Ainsi, rappelons-nous que nous travaillons avant tout l'oreille ! En ce sens, la pertinence des supports vidéo, iconographiques, photographiques doit être systématiquement interrogée au regard des compétences musicales travaillées.
2. La question transversale reste une difficulté majeure de la conception de séquences. Celle-ci n'est en aucun cas une thématique mais une posture dynamique qui engage à chercher, découvrir, réfléchir et peut-être trouver. L'intérêt ne réside donc pas ici dans l'obstination à trouver « la » réponse — car

celle-ci est forcément plurielle — mais plutôt de permettre aux élèves d'accéder (progressivement) à un cheminement intellectuel et critique pertinent.

J'aimerais conclure ces recommandations pédagogiques par une référence aux travaux du sociologue Graham Vulliamy en 1978, cités par Isabelle Harlé dont son ouvrage « La fabrique des savoirs ».

5/6

« A propos de la musique il soutient une hiérarchie des styles : il y aurait des musiques des pratiques plus légitimes que d'autres. Son objectif est d'essayer de mettre en évidence les mécanismes par lesquels l'école reproduit cette hiérarchisation.

A l'aide d'observation dans les classes et d'entretiens avec les enseignants ; il s'attache à mettre au jour les représentations que les enseignants développent des différentes catégories d'élèves et la manière dont les savoirs transmis sont affectés par ces représentations. Dans des classes de niveau plus élevés, l'enseignant privilégiera une musique plus savante, et mettra l'accent sur la théorie. Dans des classes à plus faible niveau en revanche, le répertoire classique laisse la place à des univers musicaux plus proches de ceux des élèves. »

Je vous laisse méditer cette remarque en espérant que la diversité des œuvres et répertoires imposées par les programmes d'éducation musicale soit la règle pour tous et partout...

Le plan académique de formation 2012-13 s'appuie sur ces différents constats ainsi que sur les axes du projet académique.

Les nouveautés 2012-13

Pour les futurs jurys des épreuves du baccalauréat

Comme chaque année, un bon nombre d'entre vous participera aux jurys des options du baccalauréat musique. Vous trouverez ci-dessous quelques textes importants qui concernent entre autres les modifications des épreuves (bac L) et les programmes limitatifs (option facultative et détermination).

- **Épreuves de spécialité en série littéraire et épreuves facultatives d'arts plastiques, de cinéma audiovisuel, de danse, d'histoire des arts, de musique et de théâtre à compter de la session 2013**
NOR : MEN1206007N
note de service n° 2012-038 du 6-3-2012
MEN - DGESCO A2-1
- **Épreuves de spécialité en série littéraire et épreuves facultatives d'arts plastiques, de cinéma audiovisuel, de danse, d'histoire des arts, de musique et de théâtre du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2013**
NOR : MENE1206007Z
rectificatif du 14-6-2012
MEN - DGESCO A2-1
- **Programmes limitatifs des enseignements artistiques en classe terminale pour l'année scolaire 2012-2013 et pour la session 2013**
NOR : MENE1201106N
note de service n° 2012-014 du 17-1-2012
MEN - DGESCO A3-1

Le programme limitatif de l'option facultative se compose des œuvres suivantes :

- Pink Floyd, Atom heart mother, in album éponyme (1970)
- Arcangelo Corelli, sonate La Follia, op. V n° 12
- Thierry Machuel, ensemble d'œuvres

Les extraits imposés par le programme, organisés selon cinq perspectives différentes et complémentaires, témoignent de l'itinéraire d'un compositeur dont le travail ne cesse d'interroger la force expressive de la musique alliée à la poésie, notamment lorsqu'elle est portée par la voix et le chœur. Les extraits choisis sont issus de cinq œuvres de référence que le candidat gagnera à écouter dans leur intégralité afin d'alimenter sa connaissance des extraits du programme (ces œuvres seront réunies sur un même CD édité par « Label inconnu », et disponibles sur des sites légaux de téléchargement et en streaming).

1. La communauté humaine du chœur : Dark like me, extraits
 - a. Afraid : 0'32
 - b. Homesick blues : 2'11
2. Le chant choral, expression de la vie réelle : Paroles contre l'oubli, extraits
 - a. n°6 : 1'45
 - b. n°10 : 2'28
3. La voix humaine pour dépasser les conflits : Amal waqti, extrait
 - a. n°5: 2'10
4. La voix comme ouverture au Monde : Kemuri, extrait
 - a. Parties X à XIV bis : 2'18
5. De la voix humaine à la voix instrumentale : Leçons de Ténèbres, pour trio à cordes, extraits
 - a. de la mesure 1 à la mesure 31, soit du début à 2'35
 - b. de la mesure 120 à la fin, soit les 2 dernières minutes

Quelques liens utiles pour les outils TICE en musique (rappel)

<http://musique.ac-amiens.fr/spip.php?article50>

<http://musique.ac-amiens.fr/spip.php?rubrique13>